

Ecole publique laïque La Cormegeaie
3 impasse de la Cormegeaie
41100 VENDOME
☎ 02.54.77.24.50
e-mail : ec-la-cormegeaie-vendome@ac-orleans-tours.fr

PROCES-VERBAL **de la réunion du Conseil d'école** **du 13 novembre 2020**

Les conditions sanitaires ne permettant pas d'organiser un conseil d'école « classique », la réunion s'est tenue en visioconférence.

Président	BOUGUEREAU Benoît	
Secrétaire	LANDIER Jacques	
Enseignants	GIRODON Sylvie BOUCLET Sophie MENARD Sandy BRAULT Mathilde CORNU Audrey	
Parents d'élèves	GAIDOU Caroline PEAN Audrey TARDIF-COURSIMAUT Lorène SOUPIZON Mathilde DARA-BOUSCASSE Virginie MULLIER Olivier DEBAILLIE Emilie PETIT Marie-Blanche	absente excusée
Conseiller municipal	DUCQUERROY Raphaël	
I. E. N.	ACQUAVIVA Françoise	absente excusée
D.D.E.N.	TURPIN Mauricette	absente excusée
RASED	MARTIN Laurent	absent excusé

N° et nature des questions traitées	réservé à l'administration
<p><i>Le Président accueille les nouveaux membres du conseil d'école, enseignante et parents élus, dans les conditions particulières liées au protocole. Dans ce cadre sanitaire, les participants ont été invités à se connecter à la classe virtuelle du CNED.</i></p> <p>Les élections d'octobre ont connu un taux de participation de 51,4 % (92 votants sur 179 inscrits dont 79 exprimés), des proportions identiques à l'an passé.</p>	

1) Règlement intérieur :

Le Président rappelle que le premier conseil doit compter à son ordre du jour la validation du règlement intérieur.

Quelques précisions s'y ajoutent cette année, notamment en lien avec la pandémie et les obligations sanitaires. Le protocole étant évolutif, il n'y est pas fait mention des différentes adaptations. Il est toutefois précisé que l'école répond au mieux et avec bon sens aux exigences du moment.

La sécurité reste aussi l'un des volets importants. Elle impose la fermeture de l'école et donc de l'obligation du respect des horaires.

Mis au vote, le règlement est adopté à l'unanimité.

Un mot sera communiqué aux parents par le biais des cahiers de liaison pour les informer qu'ils pourront consulter ce règlement ainsi que le compte rendu du conseil sur le site ou lire l'affichage au portail de l'école. Une copie papier peut être fournie sur demande.

2) Protocole sanitaire :

L'école adapte son organisation en fonction du protocole sanitaire en vigueur au moment.

Déjà à la rentrée, des dispositions avaient été prises pour éviter le brassage : respect des distanciations en dehors du groupe classe (zones déterminées à l'arrivée et au départ de l'école) et décalage des récréations (les CM1 et CM2 se retrouvent en premier le matin à 9h50 et à 15 h l'après-midi, suivent les CP, CE1 et CE2).

Cela correspondait déjà en partie aux nouvelles dispositions imposées. Simplement, la cour a de nouveau été séparée en 2 espaces pour les récréations et il a été insisté sur l'aération des locaux. Le changement principal réside dans le port du masque à la journée par les élèves (le remplacement se fait à l'heure du repas et est supervisé par les animatrices). Les enfants ont l'air de plutôt bien vivre cette contrainte.

Au niveau de la pause méridienne gérée par la mairie, à la fin des cours, les groupes classes restent dans le même espace dédié et sont pris en charge par les animatrices pour un lavage des mains.

Dans le restaurant, des longues tables ont été installées pour respecter les distances sanitaires et les enfants déjeunent par classe (cycle 2 au premier service, cycle 3 au second).

A la fin de cette période et avant l'entrée en classe, les enfants sont à nouveau rassemblés dans leur zone pour une reprise par les enseignants.

Pour ce qui est de la gestion de cas de suspicion ou de cas avérés, qu'ils concernent des élèves ou des agents, le directeur dispose de fiches précises sur la conduite à tenir. A la demande des parents, des éclaircissements sont donnés et une fiche est détaillée. Le directeur précise que ces documents sont à disposition sur le site du ministère de l'Education Nationale.

3) Effectifs et organisation pédagogique :

Le Président donne la répartition des 117 élèves :

- classe de CP, Mme BOUCLET (accompagnée de Mme PLESSIS, AESH pour 1 élève à ce jour sur 12 h hebdomadaires puisque son poste a

fait l'objet d'une mutualisation avec la maternelle St Pierre Lamothe) : 21 élèves,

- classe de CE1, Mme MENARD: 27 élèves,

- classe de CE2, Mmes GIRODON et CORNU : 17 élèves (comme les années précédentes, Mme GIRODON a un mi-temps sur l'école qui est complété par une professeure des écoles stagiaire, c'est-à-dire en seconde année de formation),

- classe de CM1, M. LANDIER : 26 élèves,

- classe de CM2, M. BOUGUEREAU et Mme BRAULT pour le ¼ temps de décharge : 26 élèves.

On constate des effectifs stables mais une répartition pas toujours équilibrée. Elle a fait l'objet d'une réflexion en équipe pédagogique pour l'organisation des classes et a été ainsi validée.

3) Projet d'école et projets de classes :

Le projet d'école est normalement arrivé à son terme. Les conditions actuelles font qu'il n'est pas prioritaire en ce moment et qu'il sera repensé en temps et en heure.

Si certains projets ne pourront aboutir (notamment la classe de neige pour les CM1 / CM2 initialement prévue à la mi-janvier, les échanges avec les unités Alzheimer...), d'autres restent maintenus (chants et production d'un CD en CP, projet musique en CE2, salon des sciences avec des aménagements pour les CM1 ou voile pour les CM2).

Il est difficile de prévoir des événements du fait du manque de visibilité (des classes ont été très déçues l'an passé alors qu'elles étaient très engagées) mais il a été convenu avec la municipalité qu'il serait encore possible en début d'année prochaine de prétendre à des aides financières (alors qu'elles doivent être réclamées avant novembre normalement).

5) Exercices et plan particulier de mise en sûreté :

En marge du Plan Particulier de Mise en Sûreté, une évacuation incendie a été réalisée en septembre et aucun problème particulier n'a été relevé.

Le Président aborde la sécurité et notamment l'exercice départemental pour lequel tous les établissements scolaires étaient mobilisés. Le bilan de cet exercice a mis à jour un problème sur le verrouillage des portes : si le directeur est absent au moment du déclenchement, la clé de la porte de sa classe étant différente des autres, il n'y a pas de possibilité de la verrouiller et la communication entre les salles du bas est rendue possible. Ce dysfonctionnement a été signalé à la mairie et une réponse est à l'étude (Mme Chevallier a transmis la demande au service concerné et une personne est déjà passée pour une évaluation : des verrous devraient être posés sur chaque porte intermédiaire).

Si depuis peu le portail est fermé à clé durant la pause méridienne (ce qui n'est pas sans posé le problème de la sonnette qui retentit dans le bureau de direction ou dans la classe du directeur) ainsi que le restaurant au moment de la garderie, une demande d'exercice de mise en sécurité est formulée pour le périscolaire. Ni les parents ni l'école n'ont connaissance d'un protocole en dehors du temps scolaire et il semble utile de réfléchir à ce problème posé par les parents.

6) Dotation de matériel informatique :

La municipalité s'est engagée sur l'équipement des écoles. A ce titre, les classes de CP, CE1 et CE2 ont été dotées d'un vidéoprojecteur fixe à très courte focale et les deux CM d'un TNI. Des ordinateurs portables accompagnaient cette dotation et chaque classe est donc maintenant équipée de matériel performant. Chacune peut facilement utiliser la projection ainsi qu'Internet dans ses pratiques.

L'équipe remercie la municipalité pour ce matériel.

Des tablettes groupées en classe mobile devaient achever cet équipement.

M. DUCQUEROY s'engage à se renseigner sur l'avancée de ce projet.

Les parents évoquent un prêt en cas d'enseignement en distanciel pour les enfants démunis en moyen numérique mais la mairie signale qu'elle ne souhaite pas les fournir aux familles pour des risques de dégradation.

Une proposition de contrat de prêt avec un engagement est formulée pour palier ce problème.

7) Restaurant scolaire et pause méridienne :

Les parents d'élèves avaient souhaité inscrire ce temps à l'ordre du jour.

Des problèmes de communications ont été soulevés entre des enfants de CM2 et l'équipe d'animatrices. Madame Bussereau est rapidement intervenue pour les entendre et améliorer les relations élèves / animateurs. Elle reste très présente et à l'écoute de tous. Il semble que des solutions sont apportées.

Une demande des parents souligne un manque de viande rouge dans les menus de la cantine durant une période assez longue, posant des questions en termes d'équilibre alimentaire. Une réponse a été apportée par la mairie à propos des fréquences et il en sera question lors de la prochaine commission « menus ».

8) Bilan financier de la coopérative :

Validé par une commission de parents en septembre, le bilan financier est commenté et montre un solde positif de 5599,72 €.

Sur cet exercice, on note un excédent de 1475,13 €, les charges s'élevant à 19 416,87 € et les recettes à 20 892,00 €.

L'excédent important et le bilan confortable s'expliquent par les exigences du protocole sanitaire au 3^{ième} trimestre de 2019 / 2020 : des dépenses liées à différentes sorties n'ont pas pu être réalisées.

La coopérative n'ayant pas vocation à épargner, les enseignants sont sollicités pour faire émerger des projets (renouveler le fond de bibliothèque pourrait en être un).

9) Service civique :

Comme les années précédentes et depuis la rentrée des congés de

Toussaint, le groupe scolaire accueille une personne en service civique. Melle Laurann MICHELET est ainsi venue renforcer l'équipe. Elle intervient 5 demi-journées (mardi et jeudi les journées entières, vendredi la matinée) à la Cormegeaie.

10) Questions diverses :

- L'école poursuit le projet d'embellissement de la cour initié par des parents l'an passé et aidé par la ville et son service « espaces verts ». Elle remercie l'association La Ribambelle qui vient de lui offrir une brouette ainsi que 4 seaux afin de faciliter le jardinage et la municipalité pour les plants et les bulbes fournis.

- L'école remercie aussi la municipalité de Vendôme pour le don de masques fait aux enfants.

- M. DUCQUERROY informe que la ville doit fournir un sapin à chaque école. Les enfants pourront participer à sa décoration.

- Un parent soulève la question des anniversaires qui, pour des raisons sanitaires, ne sont plus fêtés dans l'école. Sans pouvoir déroger à cette règle, il est proposé de faire un temps « fort » pour marquer tout de même l'évènement et de donner aux enfants la possibilité d'écrire un petit mot sur une carte. L'équipe pédagogique réfléchira à ces propositions.